



VOTRE PARTENAIRE

EPI

BLÅKLÄDER[®]
WORKWEAR

BLÅKLÄDER/VOTRE PARTENAIRE EPI

CATÉGORIE I - RISQUE MINEUR (autocertification avec marquage CE)



EN 343 PLUIE

Les vêtements de protection certifiés selon la norme EN 343 protègent contre les précipitations, comme la pluie ou la neige, ainsi que le brouillard et l'humidité au dessus de -5°C. Le vêtement est classé en fonction de deux paramètres:

- la résistance à la pénétration de l'eau
- la résistance évaporative (niveau de respirabilité du vêtement)

CATÉGORIE II - RISQUE INTERMÉDIAIRE (Marquage CE + année)



EN 342 FROID

Les vêtements certifiés selon la norme EN 342 protègent le porteur contre un environnement froid. Un environnement froid se caractérise par une combinaison d'humidité, de vent et une température inférieure à -5° C. Le vêtement est classé en fonction de :

- la résistance évaporative (niveau de respirabilité du vêtement)
- la perméabilité à l'air (protection contre le vent)
- la résistance thermique (isolation en tenue normalisée : sous-vêtements + couche 2)



EN 471/ISO 20471 HAUTE VISIBILITÉ

Les vêtements de protection certifiés selon la norme EN 471/20471 améliorent considérablement la visibilité du porteur dans des conditions dangereuses et dans toutes les conditions de luminosité du jour et de la nuit dans la lumière des phares. Le vêtement est classé en fonction de la surface de tissu fluorescent et de tissu réfléchissant.

	Matière fluorescente (m ²)	Matière rétroréfléchissante (m ²)
Classe 1	0,14	0,10
Classe 2	0,50	0,13
Classe 3	0,80	0,20



EN 14404 GENOUX

La norme EN 14404 spécifie les exigences relatives aux protections des genoux pour toutes les activités professionnelles qui nécessitent de travailler à genoux.



EN381-5 TRONÇONNEUSE

Les vêtements certifiés selon la norme EN 381-5 protègent le porteur contre les coupures causées par une tronçonneuse. La résistance du vêtement est classée en fonction de la vitesse de la chaîne.

Classe	Vitesse de la chaîne m/s
1	20
2	24
3	28



EN 13758-2 PROTECTION UV

Les vêtements portant la marque de la norme EN13758-2 fournissent une protection contre les UVA et les UVB solaires sur les zones couvertes.

Valeurs UPF	Protection	% barrière UV	Niveaux d'étiquetage
15 - 24	Bonne	93,3 - 95,8%	15,20
25 - 39	Très bonne	96 - 97,4 %	25,30,35
40 - 50+	Excellente	97,5 - 98+%	40,45,50,50+

BLÅKLÄDER/VOTRE PARTENAIRE EPI

CATÉGORIE II - RISQUE INTERMÉDIAIRE (Marquage CE + année)

GANTS

EN 420



EXIGENCES GÉNÉRALES APPLIQUÉES AUX GANTS DE PROTECTION:

- Les gants ne doivent pas constituer un risque, ni provoquer un danger ou des allergies.
- Le pH du matériau des gants doit être supérieur à 3,5 et inférieur à 9,5 (neutre).
- La quantité de chrome hexavalent (chrome VI) du matériau des gants ne doit pas dépasser 3 mg/kg.
- La taille est standardisée, avec notamment la longueur minimale des gants.
- Le marquage des gants et l'emballage sont également standardisés.

EN 511



Les gants certifiés selon la norme EN511 protègent le porteur contre un environnement froid. Le gant est classé en fonction de :

- l'isolation thermique (froid par convection) 0 à 4
- la résistance du matériau au froid par contact 0 à 4
- la résistance à l'eau (perméabilité) après 5 minutes 0 ou 1

Le tableau de température ci-dessous s'applique à une température d'air ambiant, avec une vitesse de vent de 0,5 m/s.

Explication des niveaux de performance

Niveau de performance	Condition d'utilisation minimale [°C] Activité faible	Condition d'utilisation minimale [°C] Activité moyenne	Condition d'utilisation minimale [°C] Activité élevée
1		10	-15
2		0	-30
3	8	-15	
4	-10	-30	

EN 388



Dans le cadre de cette norme, les gants sont testés au niveau des risques suivants :

- Résistance à l'abrasion (frottement) 0 à 4
- Résistance à la coupure 0 à 5
- Résistance à la déchirure 0 à 4
- Résistance à la perforation 0 à 4

Il est également possible de trouver ces données :
 0 = Le gant est en dessous du niveau de performance minimal du test spécifique.
 X = Le gant n'a pas été soumis au test spécifique ou la méthode de test n'est pas adaptée à la conception et/ou au matériau du gant.

CHAUSSURES

EN ISO 20345:2011



Exigences générales appliquées aux chaussures de protection.

Exigences pour les chaussures anti-dérapantes :

Étiquetage des produits avec des propriétés antidérapantes	Symbole
Sol carrelé + solution de laurylsulfate de sodium	SRA
Plancher métallique + glycérol	SRB
Sol carrelé + solution de laurylsulfate de sodium et plancher métallique + glycérol	SRC

Propriétés additionnelles :

	Exigence/fonction	Symbole
Chaussure entière	Semelle anti-perforation	P
	Chaussures conductrices	C
	Chaussures antistatiques	A
	Chaussures isolantes	I
	Isolation contre la chaleur	HI
	Isolation contre le froid	CI
	Absorption d'énergie au talon	E
	Résistance à l'eau	WR
Empeigne	Protection du métatarse	M
	Protection de la cheville	AN
	Empeigne résistante à la pénétration et à l'absorption d'eau	WRU
Semelle extérieure	Résistance à la coupure de l'empeigne	CR
	Résistance de la semelle à la chaleur par contact	HRO

Catégories d'étiquetage pour les chaussures de sécurité :

Catégorie	Classe	Exigences additionnelles
S1	I	Arrière fermé. Propriétés antistatiques. Absorption d'énergie au talon.
S2	I	Comme S1 + résistance à la pénétration d'eau et absorption d'eau.
S3	I	Comme S2 + semelle résistante à la perforation. Semelles à crampons.
S4	II	Propriétés antistatiques. Absorption d'énergie au talon.
S5	II	Comme S4 + semelle. Résistante à la perforation. Semelles à crampons.
SBH	Hybride	

BLÅKLÄDER/VOTRE PARTENAIRE EPI

CATÉGORIE II - RISQUE INTERMÉDIAIRE (Marquage CE + année)



EN ISO 11612 CHALEUR ET FLAMMES

Les vêtements de protection certifiés selon la norme EN ISO 11612 protègent le porteur contre un bref contact avec de la chaleur et des flammes. La chaleur peut être de la chaleur par convection, de la chaleur radiante, de la projection de métal ou une combinaison de celles-ci.

Le vêtement est classé en fonction des paramètres suivants :

- (A1) Propagation de flamme limitée, méthode d'embrasement à la surface.
- (A2) Propagation de flamme limitée, méthode d'embrasement aux bords.
- (B) Chaleur par convection 1 à 3.
- (C) Chaleur radiante 1 à 4.
- (D) Projections d'aluminium en fusion, 1 à 3.
- (E) Projections de fer en fusion, 1 à 3.
- (F) Chaleur par contact, 1 à 3.



ISO 14116 FLAMMES

Les vêtements de protection conformes à cette norme internationale sont destinés à protéger l'utilisateur en cas de contact occasionnel et de courte durée avec de petites flammes, dans des conditions ne présentant pas de risque thermique et en l'absence d'autre type de chaleur.

Les vêtements de protection conformes à la norme EN ISO 14116 peuvent être composés de plusieurs pièces de vêtements séparées ou d'une seule à plusieurs couches. Tous les assemblages qui prétendent être conformes à cette norme doivent obtenir un indice de propagation de flamme de 1, 2 ou 3 lors des tests de conformité à l'ISO 15025.

Indice de propagation de flamme

- Indice 1 (propagation de flamme, débris en flammes et objets en incandescence résiduelle)
- Indice 2 (comme l'indice 1 et objets avec formation de trous)
- Indice 3 (comme l'indice 2 et objets avec flamme résiduelle)

Si l'indice 1 (niveau le plus bas) est indiqué sur le vêtement, alors il ne peut être porté qu'avec un vêtement d'indice 2 ou 3. L'indice 1 indique que le vêtement ne doit pas être en contact avec la peau, par ex : la nuque et les poignets.



EN ISO 11611 SOUDURE

Les vêtements de protection certifiés selon la norme EN ISO 11611 protègent le porteur contre les petites projections de métal en fusion et un bref contact avec des flammes. Les vêtements certifiés selon cette norme sont adaptés pour les utilisateurs qui travaillent avec des soudures ou des travaux similaires.

Le vêtement est classé en fonction de sa capacité de protection pour les différentes technologies de soudage, lesquelles engendrent des niveaux de projection et de chaleur radiante plus ou moins élevés.

Classe 1 – Résistance aux projections et à une chaleur radiante faibles.

Classe 2 – Résistance aux projections et à une chaleur radiante élevés.



EN 1149-5 ÉLECTROSTATIQUE

Les vêtements de protection certifiés selon la norme EN 1149-5 permettent la dissipation des charges électrostatiques et réduisent le risque de formation d'étincelles. Le vêtement doit être utilisé dans le cadre d'un système entièrement relié à la terre pour éviter toute décharge.

Le but de cette protection étant d'empêcher des décharges électriques provoquant potentiellement une explosion dans un environnement explosif, il est impératif que les EPI destinés à travailler dans de telles atmosphères assurent aussi une protection thermique (norme EN14116 ou EN11612).

CATÉGORIE III - RISQUE GRAVE

(Marquage CE + année + identification de l'organisme de contrôle)



IEC 61482-2 ARC ÉLECTRIQUE

Les vêtements de protection certifiés selon la norme IEC 61482-2 protègent contre les dangers thermiques d'un arc électrique. La norme spécifie deux méthodes d'essai des matériaux et des vêtements résistants à la chaleur et à la flamme, destinés à être utilisés par les travailleurs exposés aux arcs électriques.

Nos vêtements ont été testés avec la méthode EN 61482-1-2 contre l'arc électrique contraint et dirigé.

	Arc électrique	Durée
Classe 1	4000 A	0,5 s
Classe 2	7000 A	0,5 s



EN 13034 TYPE 6 RISQUES CHIMIQUES LIQUIDES

Les vêtements conformes à la norme EN13034 type 6 sont conçus pour apporter une protection en cas d'exposition probable à de légères pulvérisations, aux aérosols liquides ou à basse pression, de légères éclaboussures, contre lesquels une barrière totale n'est pas nécessaire.